

Appel à Manifestation d'Intérêt 2026 (ARS ARA) - Actions en santé-environnement à destination des collectivités territoriales

Santé-Environnement

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de la santé des citoyens ainsi que des actions en faveur de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation et la promotion de la santé-environnement et pour offrir aux citoyens des environnements favorables à la santé.

Les projets pourront proposer une dimension à la fois éducative et/ou technique notamment sur :

- L'approche transversale d'éducation et de promotion de la santé-environnement (ESE)
- La thématique des baignades
- La thématique de l'eau
- La thématique du radon dans l'habitat
- La thématique du risque auditif
- L'aménagement favorable à la santé
- Les espèces à enjeux pour la santé humaine
- La qualité des environnements intérieurs et la réduction des polluants pour les occupants (qualité de l'air intérieur, perturbateurs endocriniens...)
- La thématique de l'alimentation saine et durable

Cet AMI s'adresse aux collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes et en priorité aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Informations complémentaires, dates et modalités de candidature sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Mise à jour de cette page :
28/09/2026

Type d'évènement

Appel à projets

Date

du lundi 1 juin 2026
au jeudi 10
septembre 2026

Publics :

Professionnels
Élus

Précisions :

Collectivités
territoriales de la
région Auvergne-
Rhône-Alpes

Lien externe

[Consulter le cahier
des charges de l'AMI](#)

Personne contact

[ars-ara-sante-
environnement@ars.sant
e.fr](mailto:ars-ara-sante-environnement@ars.sante.fr)

Organisateur

- [**Agence
Régionale
de Santé
Auvergne-
Rhône-
Alpes**](#)

69003 LYON